

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE- **SEANCE DU 15 octobre 2015**

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BEGHAIN, M. BENOIT, M. ENGELIBERT, M. FRANCE, Mme GOMEZ-VIDAL, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme PINEDE, M. SHOCHI, Mme BERTON, M. SELVA.

Etaient représentées : Mme BINET, Mme MARACHE.

Etait invité(es) : Mme BOURMAUD.

M. BAUDRY ouvre la séance à 14h15.

I – Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2015

Aucune modification du procès-verbal n'ayant été demandée, M. BAUDRY propose de passer au vote du PV du 24 septembre 2015 :

Votants	: 13
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 13

La Commission de la Recherche adopte le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015.

M. BAUDRY propose d'inverser l'ordre du jour et de passer en premier lieu aux résultats du modèle d'allocation des dotations des équipes.

II- Répartition des allocations aux équipes de recherche pour l'année 2016

M. BAUDRY présente et commente les résultats issus du nouveau modèle de répartition voté par la commission de la recherche le 24 septembre 2015.

Il rappelle que ce modèle est basé sur la taille des équipes (nombre d'enseignants-chercheurs et de doctorants), leur dynamisme (nombre de publications, de colloques à caractère international et de réponses aux appels d'offres), ainsi que sur un bonus (nombre de soutenances/nombre de doctorants).

Il souligne que c'est le critère de la taille des équipes qui prime sur les autres critères (78%). L'ensemble des équipes ayant obtenu des avis très satisfaisants suite à l'évaluation du HCERES, ce critère n'avait pu être retenu car non discriminant.

Deux équipes ont été 'traitées' hors modèle en raison de leur effectif faible ou inexistant et bénéficieront d'un forfait : 7 000 € pour l'UMR IKER et 3 500 € pour l'UMS Archéovision (soit une baisse de 500 €).

Par ailleurs, l'UMR LAM figure dans le tableau présenté mais sans affichage de dotation. Il est en effet envisagé que l'université Bordeaux Montaigne devienne tutelle du LAM au cours de l'année 2016, mais la négociation est actuellement en cours.

Les résultats du modèle font apparaître une dotation en baisse pour trois unités de recherche (AMERIBER, AUSONIUS et TELEM), les autres équipes étant en progression.

Mme BEGHAIN se dit étonnée de voir que la dotation de l'UMR IKER est en hausse alors que leur effectif est très bas.

M. BAUDRY répond que paradoxalement le modèle peut être très favorable à une équipe lorsque son effectif est très bas. C'est pour cela que cette UMR bénéficie d'un forfait qui tient compte de son excellent dynamisme, mais limite la hausse de la dotation. Il ajoute que, vis-à-vis du CNRS, il est peu crédible de baisser une dotation alors que l'évaluation du HCERES a été très élogieuse.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS rappelle que l'UMR IKER n'a que deux enseignants-chercheurs titulaires d'un poste à l'université Bordeaux Montaigne. La dotation proposée lui semble démesurée compte tenu du soutien très important de la Région et des aides issues de la coopération transfrontalière. Elle note que les trois équipes qui voient leur dotation baisser sont celles qui avaient été notées A+ lors de l'évaluation de l'AERES.

M. BAUDRY rappelle que l'HCERES n'a pas donné de note mais des appréciations. Il signale qu'il avait pensé pouvoir redonner une note via les avis globaux de l'HCERES, mais que, à la lecture de ces avis, il avait constaté qu'une très forte majorité des équipes se trouvaient en A+, ce qui ne permettait plus de les différencier. Certains établissements ont eu recours à la notation via des jurys extérieurs comme par exemple l'UPPA.

M. FRANCE estime que ce modèle qui a été voté après un long travail est globalement satisfaisant et adapté à l'établissement qui comporte essentiellement des équipes d'accueil. Il souligne cependant que les UMR ont leurs spécificités et qu'il faut savoir les prendre en compte. Il apprécie donc les compensations qui ont été proposées pour IRAMAT et pour AUSONIUS (3 200€ pour ses frais généraux). Il rappelle que les UMR ont plusieurs tutelles et que le CNRS est vigilant sur le montant des contributions des universités. AUSONIUS affichait une perte de 50% de sa dotation en 5 ans, et en était arrivé à un stade où il n'était plus possible d'assumer une perte supplémentaire.

Mme GOMEZ-VIDAL souligne que les équipes d'accueil ne bénéficient pas de moyens suffisants en personnel. Le passage d'UFR à département a généré une perte de secrétariat et de services qui se sont trouvés centralisés. Elle déplore le fait que ce soit les enseignants-chercheurs qui doivent de manière bénévole consacrer des heures.

Mme TAUZIN dit qu'AMERIBER, qui n'est plus une UMR depuis 2007, avait en 2009 une dotation de 60 000 €, qui, malgré le A+, n'a cessé de baisser.

Mme BEGHAIN constate que les équipes CLARE et MICA voient leur dotation augmenter en raison de l'arrivée de nouveaux EC.

M. BAUDRY dit que la question a été posée, en bureau de la commission de la recherche, d'un écrêtage. Il lui semble préférable de ne pas modifier les dotations telles qu'elles sont générées par le modèle dans la mesure où il a été prévu une révision annuelle de celles-ci

concernant l'effectif. Par ailleurs, un esprit d'entraide et de solidarité peut intervenir entre les équipes afin d'équilibrer les activités de recherche si nécessaire.

M. BENOIT dit qu'il s'agit d'un fonctionnement souhaitable, mais que le budget doit à priori être défini dès le mois de novembre.

M. BAUDRY répond que cela pose bien la question de la gestion des budgets et que des formes de régulation sont à inventer.

M. BAUDRY demande que la commission se prononce par un vote sur la répartition des dotations aux équipes de recherche issue du modèle.

Résultats du vote :

Votants	: 13
Abstention	: 0
Contre	: 1
Pour	: 12

La répartition des dotations aux équipes de recherche (voir document joint) est approuvée par la commission de la recherche.

III- Répartition du budget de la recherche pour l'année 2016

M. BAUDRY rappelle que le montant du budget recherche voté par le CA du 25 septembre 2015 est de 757 523 €, soit une diminution de 72 067 € par rapport au budget de 2015. Dans la mesure où l'enveloppe de la dotation des équipes a été maintenue à l'identique, il est proposé de faire porter la diminution sur les moyen mutualisés.

Ainsi il est proposé de diminuer le budget de l'école doctorale de 5 000 € ; celui de la direction de la recherche de 1 000 € ; celui des PUB de 2 686 € ; de supprimer la dépense des moyens informatiques (5 000 €) ; de diminuer la PSE de 43 381 € et enfin de ne plus accorder la somme de 15 000 € pour le bouquet informatique du SCD.

M. BAUDRY a demandé à M. Grégory MIURA de participer à cette commission de la recherche afin qu'il éclaire ses membres sur les usages et l'importance du bouquet informatique pour la recherche.

M. MIURA présente la situation des achats documentaires imprimés et numériques de l'université. Il s'avère que nous sommes parmi les derniers des établissements de notre catégorie en matières d'achats documentaires ce qui pose aujourd'hui après une première baisse du budget global de la documentation en 2015 de 9%, la question de suivre l'évolution de l'offre numérique mais également de poursuivre la constitution de collections imprimées adaptées dans un contexte 2016 de renouvellement des axes scientifiques de l'établissement. La part prise enfin par les ressources en abonnement pour plus de 60% de la dépense rend nécessaire un investissement sur la durée. La perte progressive d'un certain nombre de recettes fléchées sur ce type de dépenses avec principalement la disparition progressive du système de responsabilité CADIST des universités accroît la pression sur les moyens de fonctionnement.

Mme BEGHAIN estime que la disparition du bouquet informatique pose problème. Elle demande quels en seraient les effets.

M. MIURA répond qu'il y a deux possibilités : soit couper dans les crédits de fonctionnement du SCD, soit sacrifier un achat documentaire.

Mme TAUZIN signale que le CADIST (Comité d'acquisition de documents scientifiques et techniques Amérique latine et lusophone) est situé à Bordeaux. Il bénéficiait en 2015 d'une dotation de 58 000 € qui sera supprimée en 2016 en raison d'une réorganisation du réseau des CADIST et de la création d'un label CollEx (collection d'excellence). Elle souhaite qu'une politique d'établissement soit menée pour obtenir ce label. Elle rappelle que les acquisitions se font au niveau national et non uniquement pour les chercheurs locaux.

Mme GOMEZ-VIDAL demande également une intervention de l'établissement pour obtenir le label CollEx.

M. MIURA exprime sa crainte de voir les 'gros' établissements capter cette dotation.

M. FRANCE pense qu'il pourrait y avoir un retour des équipes par souci de leur intérêt bien compris pour ce qui concerne le financement du bouquet électronique.

Mme BEGHAIN demande si un complément pourrait être apporté par la PSE.

M. BAUDRY dit qu'en effet un effort des équipes pourrait être sollicité sauf pour celles dont la dotation a diminué. En ce qui concerne la PSE, il estime que celle-ci a déjà beaucoup baissé.

Mme BEGHAIN s'interroge sur certains choix de financement au titre de la PSE (les revues papier, la nuit des idées ...).

M. BAUDRY considère que la suppression de la dotation pour le bouquet électronique n'est pas souhaitable. Il demande à M. MIURA quelle somme à défaut des 15 000 € prévus pourrait convenir.

M. MIURA propose la somme de 7 000 €.

M. BENOIT suggère que l'on prenne sur le montant de l'augmentation de la dotation des équipes.

Mme CAILLOT, après avoir appliqué moins 10% sur le montant de l'augmentation des équipes, estime la somme récupérée à 5 000 €. Un complément de 2 000 €, pris sur le budget consacré aux revues, permettrait d'atteindre la somme de 7 000 €.

M. BAUDRY propose que l'on vote pour la répartition du budget recherche pour l'année 2016, en intégrant l'hypothèse des 7 000 € à donner pour le bouquet électronique si aucune autre solution n'était trouvée.

Résultats du vote :

Votants	: 13
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 13

Le Président,

A stylized signature in red ink that reads "Signé".

Jean-Paul Jourdan



Modèle d'allocation des moyens aux unités de recherche 2016 Commission de la recherche

15 oct 2015

Calendrier

- Choix des critères, modes de calcul et pondération : bureau commission recherche du 15 septembre
- Présentation des éléments proposés par le bureau en CDUR : 17 septembre
- Collecte des données : pour le 22 septembre
- Présentation des hypothèses et détermination des critères et des pondérations : commission recherche du 24 septembre
- Finalisation des données : 30 septembre
- Vote des enveloppes recherche : CA du 25 septembre
- **Présentation du résultat à la CDUR : 14 octobre**
- **Vote du modèle d'allocation des équipes et de le ventilation du budget de la recherche : CR du 15 octobre**

Rappel du vote du CA du 25 septembre

- Application de la diminution de 10% des crédits de la recherche financés par la dotation globale de fonctionnement de la Recherche soit 757 523 €, soit 72 067 € de moins qu'au BI 2015 (pour rappel 829 590 €) :
 - La priorité est donnée au maintien de la dotation des équipes en cette première année du nouveau contrat quinquennal Recherche avec une enveloppe de 432 015 € qui intégrera désormais le budget de l'UMS Archéovision
 - Par voie de conséquence, c'est le budget de la PSE qui connaît une diminution relativement importante des crédits ouverts avec 95 196 €, soit une baisse de 42 381 € (enveloppe de 137 577 € au BI 2015)
 - La dotation dédiée aux moyens mutualisés est également fortement impactée par la baisse des crédits du budget 2016 puisque l'enveloppe est arrêtée avant arbitrages à 134 732 €, contre 163 418 € en 2015, soit une baisse de 28 686 €. Cette baisse devra être appliquée aux différents postes concernés par cette enveloppe : Ecole doctorale, PUB, Bouquet électronique, Direction de la Recherche, maintenance informatique.
 - L'établissement, malgré l'augmentation de la charge des amortissements recherche, fait le choix de maintenir le plafonnement de la dotation aux amortissements à un montant de 95 580 €
- En application des nouvelles dispositions de la loi ESR, il appartiendra à la Commission Recherche du Conseil Académique de procéder à la ventilation de ces enveloppes.

Proposition d'un ajustement

- Il est proposé d'ajouter 3 200 euros pris sur la PSE pour compenser la charge spécifique portée par l'UMR Ausonius relative aux dépenses d'affranchissement.
- Cela nécessitera un vote d'ajustement lors du CA du 6 novembre. Le modèle présenté sera donc soumis au vote sous réserve de l'ajustement des enveloppes de la PSE et des équipes de recherche.

Critères votés lors de la CR du 24 septembre 2015

type	pondération enveloppe	critère	définition	source	période	recensement des données	pondération critère	actualisation
taille	78%	nbe EC UBM		équipe	01-sept-15	DR	1	actualisation annuelle
		nbe EC ext	pour les UR sous la seule tutelle UBM	équipe	01-sept-15	DR	1	
		nbe de doctorants		Apogee	moyenne 2012-2014	ODE	0,2	
dynamisme	20%	publications	nbe articles publiés dans des revues à comité de lecture, et dans des ouvrages collectifs, nombre d'ouvrages individuels, nombre ouvrages collectifs (dont actes de colloques, numéros de revue dirigés par un membre de l'équipe) avec un financement de l'équipe /nbe EC UBM+ext	HCERES	2009-juin 2014	directeurs unités	1/3	ppe d'une réévaluation à mi contrat
		colloques internationaux	Nombre de colloques (congrès, symposiums) internationaux organisés ou co-organisés et financés ou co-financés par l'UR (au moins 20% d'intervenants appartenant à une institution étrangère) / nbe EC UBM + ext	équipe	2012-2014	DR	1/3	
		réponse à des appels d'offre	Nombre de dossiers déposés en réponse à des appels d'offre (région, ANR, Europe, GIS, MSHA, Marie Curie, Hubert Curien, IDEX (PEPS, labex))-pilotage ou partenariat / nbe EC UBM + ext	équipe	2012-2014	DR	1/3	
bonus	2%	taux de soutenance	Nombre de soutenances/nombre de doctorants	Apogee	2012-2014	ODE	1	actualisation annuelle

Résultat des enveloppes

	taille	Activité			bonus	TOTAL
		publications	colloques internx	appels d'offre		
ADESS	31 705	2956	1505	4839	478	41 484
AMERIBER	26 480	1971	2258	968	478	32 155
AUSONIUS	29 172	1971	1505	4839	956	38 443
CEMMC	29 884	2956	2258	1936	717	37 751
CLARE	42 629	3942	2258	968	956	50 753
CLIMAS	29 290	493	2258	0	478	32 519
CLLE ERSSAB	8 154	493	2258	968	478	12 351
HIST DE L ART	10 410	1971	2258	0	717	15 356
IRAMAT	4 394	3942	3011	4839	956	17 141
MICA	49 991	493	2258	2903	717	56 363
TELEM	36 811	2956	2258	1936	717	44 678
SPH	18 128	2956	3011	2903	478	27 477

Résultat global

	Taille	Activité	Bonus	ss total	maintenanc e/forfait	Allocation 2016	Allocation 2015 après ajustement	Variation (montant)
ADESS	31 705 €	9 301 €	478 €	41 484 €	0 €	41 484 €	37 862 €	3 621 €
AMERIBER	26 480 €	5 197 €	478 €	32 155 €	0 €	32 155 €	46 205 €	-14 050 €
AUSONIUS	29 172 €	8 315 €	956 €	38 443 €	3 200 €	41 643 €	51 414 €	-9 770 €
CEMMC	29 884 €	7 150 €	717 €	37 751 €	0 €	37 751 €	28 431 €	9 320 €
CLARE	42 629 €	7 168 €	956 €	50 753 €	0 €	50 753 €	39 050 €	11 703 €
CLIMAS	29 290 €	2 751 €	478 €	32 519 €	0 €	32 519 €	29 073 €	3 446 €
CLLE	8 154 €	3 719 €	478 €	12 351 €	0 €	12 351 €	11 537 €	813 €
HIST DE L ART	10 410 €	4 229 €	717 €	15 356 €	0 €	15 356 €	10 496 €	4 860 €
IRAMAT	4 394 €	11 791 €	956 €	17 141 €	15 042 €	32 183 €	29 724 €	2 459 €
MICA	49 991 €	5 654 €	717 €	56 363 €	0 €	56 363 €	43 155 €	13 208 €
TELEM	36 811 €	7 150 €	717 €	44 678 €	0 €	44 678 €	55 498 €	-10 820 €
SPH	18 128 €	8 870 €	478 €	27 477 €	0 €	27 477 €	26 700 €	777 €
IKER	0 €	0 €	0 €	0 €	7 000 €	7 000 €	6 449 €	551 €
LAM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Archéovision	0 €	0 €	0 €	0 €	3 500 €	3 500 €	4 000 €	-500 €
TOTAL	317 048 €	81 294 €	8 129 €	406 472 €	28 742 €	435 214 €	419 594 €	15 620 €

Rappel dotation EEE : 13 419 euros

Proposition de répartition de l'enveloppe recherche

	2016	2015	2014
Dotation recherche	757 523 €	829 590 €	829 590 €
Moyens mutualisés	202 312 €	228 312 €	235 312 €
bouquet électronique	- €	15 000 €	12 000 €
maintenance informatique	- €	5 000 €	5 000 €
amortissements non neutralisés	95 580 €	95 580 €	95 580 €
direction de la recherche	8 000 €	9 000 €	9 000 €
Ecole doctorale	98 732 €	103 732 €	113 732 €
PSE	91 996 €	137 577 €	136 820 €
PUB Bordeaux	28 000 €	30 686 €	30 686 €
UMS Archéovision		4 000 €	
Allocation des équipes	435 214 €	429 014 €	426 772 €

Archéovision est intégré dans le budget des équipes en 2016

Diminution de la PSE de 3 200 euros